



OSISKO ANNONCE UN DIVIDENDE POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE

Septième dividende consécutif

(Montréal, le 4 mai 2016) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (« Osisko » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer le dividende du deuxième trimestre 2016 de 0,04 \$ par action, payable le 15 juillet 2016 aux actionnaires inscrits en date du 30 juin 2016. Ce versement de dividende est considéré comme un dividende déterminé, tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction, a commenté : « Osisko est très heureuse d'annoncer son septième dividende trimestriel consécutif, ce qui démontre la force de ses redevances de grande qualité. Dans les années à venir, Osisko cherchera à miser sur ce dividende de façon responsable et à accroître ses flux de trésorerie issus des redevances. »

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. Osisko détient actuellement un prêt garanti de 10 millions \$ octroyé à Highland Copper, convertible en une redevance escalatoire de 3 % NSR sur le projet White Pine North, ainsi qu'une option d'acquérir une redevance sur l'argent de 100 % NSR sur toute la production future d'argent issue des projets White Pine North et Copperwood. La Société détient également une participation de 9,8 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko qui ne comportent aucune garantie de performance. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs incluent de l'information relative au fait que les conditions requises pour le paiement du dividende seront remplies et que ce dividende continuera d'être un « dividende déterminé », tel que défini par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, notamment que la situation financière de la Société demeurera favorable. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, veuillez vous référer à la plus récente notice annuelle de la Société déposée sur SEDAR. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

John Burzynski
Vice-président principal, développement des affaires
Tel. (416) 363-8653
jburzynski@osiskogr.com

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tel. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com